



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 074-217400761-20230406-2023_22D-DE

S²LOW

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	13
Votants	17

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 29 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Valérie STEFANUTTI.

Pouvoirs : Stéphane GREVE à Valérie STEFANUTTI, Olivier COUET à Jean BARDET, Marlène CHAFFARD à Isabelle JOYE, Aurore MOSSIÈRE à Christiane MICHEL, Sylvie AUROY à Jacqueline PECORARO

23/22

Absents :

Secrétaire de séance : Michel SOCQUET-CLERC

Objet :

Approbation du compte administratif 2022 Budget Auberge

SUR le rapport de Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2022-16 du Conseil municipal du 8 avril 2022, portant budget auberge 2022,
VU la délibération n° 2022-43 du Conseil municipal du 6 décembre 2022, portant décision budgétaire modificative n°1,
Vu le compte de gestion 2022 établi par monsieur le trésorier d'Annecy,

Le Maire s'étant retiré au moment du vote,

Il est proposé au conseil municipal,

- D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget auberge qui se résume de la manière suivante :

VALEUR EN EUROS	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opération de l'exercice 2022	17 542.05 €	29 348.70 €	260 746.67 €	14 510.00 €	278 288.72 €	43 858.70 €
Solde d'exécution de l'exercice 2022		11 806.65 €	246 236.67 €		234 430.02 €	
Résultat reporté 2021	5 694.92 €			18 009.75 €		12 314.83 €
RESULTATS CUMULES		6 111.73 €	228 226.92 €		222 115.19 €	
RESTES A REALISER 2022						
RESULTATS CUMULES		6 111.73 €	228 226.92 €		222 115.19 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** cette proposition.

Le secrétaire de séance
Michel SOCQUET-CLERC



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,